

PLAN DE FORMATION, ACCOMPAGNEMENT VAE, BILAN DE COMPETENCES,
PERIODE DE PROFESSIONNALISATION, ACCOMPAGNEMENT DES
ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIES (Diagnostic GPEC, accompagnement
à l'analyse des besoins de formation)
CONSTITUTION DU DOSSIER

Les dossiers doivent être adressés au préalable dûment complétés auprès de :
L'ADEFIM Ile-de- France

Pour les antennes 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 :
17, rue du midi
92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Pour l'antenne 77 :
238 rue de la Justice Z.I. de Vaux le Pénil
77000 MELUN

Documents à nous transmettre :

- La demande de gestion et de financement dûment complétée signée et cachetée par l'entreprise.
- La convention de formation avec présence des mentions obligatoires ([cliquez ici](#) pour en savoir plus), signée et cachetée entre l'entreprise et l'organisme de formation** ou tripartite signée également par le salarié, lorsqu'il s'agit d'une action de bilan de compétences ou de VAE.
- Le programme avec présence des mentions obligatoires ([cliquez ici](#) pour en savoir plus), et le calendrier de la formation.**

Toute demande de gestion et de financement doit être adressée par l'entreprise adhérente **avant la réalisation de l'action.**

Conformément à ses conditions de prise en charge telles que définies dans sa charte contrôle et qualité, l'OPCAIM se réserve le droit de demander tous justificatifs complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier. Pour consulter la Charte Contrôle et Qualité, [cliquez ici.](#)